

Tableau des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial du lac d'Annecy, à usage économique, faisant l'objet d'une publicité sans mise en concurrence

Des dérogations à la procédure de mise en concurrence sont prévues par la réglementation. La DDT peut, dans ces situations, délivrer des AOT à usage économique à l'amiable. Les considérations de droit et de fait fondant l'absence de mise en concurrence (dernière colonne du tableau) sont les suivantes :

A : article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) : occupation de courte durée

B : article L2122-1-1 du CG3P : nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité projetée non limité

C : article L2122-1-2 du CG3P : titre délivré dans le cadre d'un contrat de la commande publique ou que sa délivrance s'inscrit dans le cadre d'un montage ayant déjà donné lieu à mise en concurrence

D : article L2122-1-3 du CG3P : seule personne en droit d'occuper le domaine public

E : article L2122-1-3 du CG3P : titre délivré à un concessionnaire de l'État

F : article L2122-1-3 du CG3P : titre délivré suite à une première procédure de mise en concurrence infructueuse

G : article L2122-1-3 du CG3P : titre délivré en raison de conditions géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles

H : article L2122-1-3 du CG3P : titre délivré en raison d'impératifs d'autorité publique ou de sécurité publique

N° d'AOT	Localisation	Type d'ouvrage	Type d'activités	Durée de l'autorisation	Entrée en vigueur de l'autorisation	Considérations de droit et de fait fondant l'absence de mise en concurrence
010-015	Annecy	1 prise d'eau : 31 m	Association des Pêcheurs en rivière	5 ans	01/01/25	G : titre délivré en raison de conditions géographiques et fonctionnelles
104-078	Doussard	1 mouillage, 1 ponton bois droit : 7 m ²	Pêcheur professionnel	5 ans	01/01/25	B : autres emplacements possibles
108-066	Duingt	1 mouillage	Pêcheur professionnel	1 an	01/01/21	B : autres emplacements possibles
242-002	Saint-Jorioz	Pontons PVC : 63 m ² , 1 plongeur : 4 m ² , 1 ponton bois en T : 24 m ² , 1 zone de baignade : 12000 m ²	Plage	5 ans	01/01/25	G : propriété privée terrestre riveraine appartenant au demandeur de l'AOT
267-036	Sevrier	6 mouillages au ponton, 2 mouillages au large, 1 ponton bois en L avec escalier bois : 54 m ²	Hôtel – Restaurant	2 ans	01/01/22	G : propriété privée terrestre riveraine
267-047	Sevrier	2 mouillages écologiques, 1 ponton bois + escalier : 10 m ²	Loueur	5 ans	01/01/25	G : propriété privée terrestre riveraine

N° d'AOT	Localisation	Type d'ouvrage	Type d'activités	Durée de l'autorisation	Entrée en vigueur de l'autorisation	Considérations de droit et de fait fondant l'absence de mise en concurrence
275-045	Talloires-Montmin	2 mouillages, 1 ponton bois en L : 13 m ²	Hôtel – Restaurant	3 ans	01/01/23	G : propriété privée terrestre riveraine
299-092	Veyrier-du-Lac	1 mouillage écologique, 1 ponton bois en T avec échelle métallique : 18 m ² , 1 coupure de berge : 4 ml pour un garage à bateau permettant le stationnement d'une embarcation	Location villa	3 ans	01/01/23	G : propriété privée terrestre riveraine
299-116	Veyrier-du-Lac	1 mouillage écologique, 1 ponton bois en T avec échelle métallique : 12 m ² , 1 escalier hors DPF	Location villa	3 ans	01/01/23	G : propriété privée terrestre riveraine
299-176	Veyrier-du-Lac	1 ponton bois droit : 24 m ² , 1 terrasse bois : 36 m ²	Restaurant	3 ans	01/01/23	G : propriété privée terrestre riveraine